

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 176 du 15 novembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

DÉCISION n° 2092/ARM/CEMM

portant parrainage du sous-marin nucléaire lanceur d'engins « Le Triomphant » par le conseil départemental de Maine-et-Loire.

Du 12 novembre 2019

DÉCISION n° 2092/ARM/CEMM portant parrainage du sous-marin nucléaire lanceur d'engins « Le Triomphant » par le conseil départemental de Maine-et-Loire.

Du 12 novembre 2019

N O R A R M B 1 9 5 6 1 2 1 S

Référence(s) :

≥ [Autre N° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 relative au parrainage des éléments de force maritime.](#)

lettre de l'association des villes marraines du 28 octobre 2019 (1)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [470-0.2.8.](#)

Référence de publication :

Le parrainage du sous-marin nucléaire lanceur d'engins *Le Triomphant* par le conseil départemental de Maine-et-Loire est agréé.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

Notes

(1) n.i. BO.